

RÈGLEMENT

CHAMPIONNATS DE FRANCE



CYCLO-CROSS
2015

SOMMAIRE

1.	CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITES DAMES.....	3
2.	CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS DAMES	3
3.	CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES	3
4.	CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS.....	3
5.	CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS HOMMES	4
6.	CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS.....	5
7.	CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITES HOMMES.....	6
8.	SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE	7
9.	ENGAGEMENTS.....	7
10.	MAILLOTS	7
11.	ATTRIBUTION DES DOSSARDS	8
12.	ORDRE DES DEPARTS	8
13.	RECOMPENSES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	10
14.	HORAIRES ET PROGRAMME.....	10
15.	DUREE DES CHAMPIONNATS	12
16.	POSTES DE MATERIEL.....	12
17.	ENTRAINEMENT	13
18.	HEBERGEMENT.....	13
19.	COUREURS DOUBLES ET 80%.....	13
20.	ANNEXE.....	14

1. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITES DAMES

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 1996 et avant, titulaires d'une licence 1ère, 2ème et 3ème catégorie.

La représentation des comités régionaux est libre.

La représentation des équipes « route » Féminines UCI n'est pas limitée.

Seront qualifiées d'office :

- Les championnes de France Elite Dame 2014 et Junior Dame 2014 si elles répondent aux conditions de participation
- Les 20 premières de la Coupe de France de Cyclo-cross Elites Dames 2014

Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

2. CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS DAMES

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 1997 et 1998, titulaires d'une licence Junior.

La représentation des comités régionaux est libre.

Seront qualifiées d'office :

- Les championnes de France Junior Dame 2014 et Cadette 2014 si elles répondent aux conditions de participation
- Les 10 premières de la Coupe de France de Cyclo-cross Juniors Dames 2014

Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

3. CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES

Le Championnat de France est ouvert aux compétitrices françaises nées en 1999 et 2000, titulaires d'une licence Cadette.

La représentation des comités régionaux est libre.

Seront qualifiées d'office :

- La championne de France Cadette 2014 si elle répond aux conditions de participation
- Les 10 premières de la Coupe de France de Cyclo-cross Cadettes 2014

Les qualifiées d'office ne sont pas dispensées des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

4. CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS

Le Championnat de France est ouvert aux compétiteurs français titulaires d'une licence Cadet nés en 1999 et 2000.

La représentation des comités régionaux se fait selon les quotas ci-dessous.

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	2
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI-PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	2
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
TOTAL	30

Le comité régional du lieu de l'organisation bénéficie d'un coureur en plus de ses quotas.

Seront qualifiés en plus des quotas attribués aux comités régionaux :

- Le champion de France Cadet 2014 s'il répond aux conditions de participation
- Les 40 premiers coureurs de la Coupe de France de cyclo-cross Cadets 2014

Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

5. CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS HOMMES

Le Championnat de France est ouvert aux coureurs français nés en 1997 et 1998, titulaires d'une licence Junior.

La représentation des comités régionaux se fait selon les quotas ci-dessous.

ALSACE	1
AQUITAINE	2
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	2
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI PYRENEES	1

NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	2
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
TOTAL	31

Le comité régional du lieu de l'organisation bénéficie d'un coureur en plus de ses quotas.

Seront qualifiés en plus des quotas attribués aux comités régionaux :

- Les champions de France Junior Homme et Cadet 2014 s'ils répondent aux conditions de participation
- Les 40 premiers coureurs de la Coupe de France de cyclo-cross Juniors 2014

Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

6. CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS

Le championnat de France est ouvert aux coureurs français nés en **1993, 1994, 1995 et 1996** titulaires d'une licence :

- Elite Professionnel enregistré dans une équipe Continentale Professionnelle UCI ou Continentale UCI, ou
- Amateur de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie

La représentation des équipes « route » Continentale Professionnelle UCI ou Continentale UCI n'est pas limitée.

La représentation des comités régionaux se fait selon les quotas ci-dessous.

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	2
CHAMPAGNE ARDENNE	1
COTE D'AZUR	1
CORSE	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI-PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	2
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1

PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
TOTAL	30

Le comité régional du lieu de l'organisation bénéficie d'un coureur en plus de ses quotas.

Seront qualifiés en plus des quotas attribués aux comités régionaux :

- Les champions de France Junior 2014 et Espoir 2014, s'ils répondent aux conditions de participation
- Les 40 premiers coureurs de la Coupe de France Espoirs de cyclo-cross 2014

Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

7. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITES HOMMES

Le Championnat de France est ouvert aux coureurs français titulaires d'une licence de série Elite Professionnel, 1ère, 2ème ou 3ème catégorie, nés en **1992 et avant**.

Les coureurs Espoirs faisant l'objet d'un surclassement de la part de la Direction Technique Nationale pourront participer à l'épreuve Elites.

La représentation des équipes « route » enregistrées auprès de l'UCI n'est pas limitée.

La représentation des comités régionaux avec les coureurs 1ère, 2ème ou 3ème catégorie se fait selon les quotas ci-dessous.

ALSACE	1
AQUITAINE	1
AUVERGNE	1
BOURGOGNE	1
BRETAGNE	2
CHAMPAGNE ARDENNE	1
CORSE	1
COTE D'AZUR	1
FRANCHE-COMTE	1
ILE DE FRANCE	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1
LIMOUSIN	1
LORRAINE	2
MIDI-PYRENEES	1
NORD PAS DE CALAIS	2
NORMANDIE	2
REGION CENTRE	2
PAYS DE LA LOIRE	2
PICARDIE	1
POITOU-CHARENTES	1
PROVENCE	1
RHONE-ALPES	2
TOTAL	30

Le comité régional du lieu de l'organisation bénéficie d'un coureur en plus de ces quotas.

Seront qualifiés en plus des quotas attribués aux comités régionaux :

- Les champions de France Elite 2014 et Espoir 2014 s'ils répondent aux conditions de participation.
- Les 40 premiers coureurs de la Coupe de France Elites de cyclo-cross 2014.

Les qualifiés d'office ne sont pas dispensés des formalités d'engagement par l'intermédiaire de leur comité régional.

8. SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

La participation aux championnats de France, Dames, Espoirs et Elites Hommes pour les coureurs concernés par le S.M.R., ne pourra être possible que si ces derniers ont satisfait à l'ensemble des examens obligatoires dans ce domaine.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements des comités régionaux et des équipes enregistrées auprès de l'UCI devront être effectués avant le **Dimanche 21 décembre 2014 à 20h00**. Passé ce délai, aucun engagement ne sera pris en considération, même pour un coureur qualifié d'office.

Les engagements devront parvenir par mail au prestataire informatique de la FFC à l'adresse suivante : lafargue.frederic@free.fr

Des renseignements pourront être obtenus auprès de la Direction des Activités Sportives de la FFC :

- Coordinateur de la discipline : Emilien BAILLET - e.baillet@ffc.fr - 01 81 88 09 38
- Assistante de la discipline : Laetitia MONZO-BRULE - l.monzo@ffc.fr - 01 81 88 09 54

Les comités régionaux et les équipes enregistrées auprès de l'UCI s'assureront d'anticiper l'enregistrement de la licence 2015 des coureurs engagés avant la date limite.

Pour les représentations régionales, les comités doivent obligatoirement inscrire un ou deux remplaçants nommément désignés dans chaque catégorie.

Néanmoins, ces remplaçants ne pourront pas remplacer un coureur qualifié d'office ou un coureur appartenant à une équipe enregistrée auprès de l'UCI.

Le départ sera refusé à tout coureur ne figurant pas sur la liste des engagés, soit comme titulaire, soit comme remplaçant.

Le remplacement doit être déclaré par le responsable de la délégation régionale dans le délai de la confirmation des partants.

Cependant, si un coureur non qualifié d'office, n'appartenant pas à une équipe UCI et confirmé dans les délais, tombait malade ou était blessé après la fin de la confirmation, il serait permis à un remplaçant déclaré et remplissant les critères de participation de prendre le départ.

10. MAILLOTS

a) Dans toutes les épreuves :

- Un coureur appartenant à une équipe « route » enregistrée auprès de l'UCI portera le maillot de cette équipe

- Le champion du Monde en titre doit porter ce maillot en course, s'il est encore titulaire de cette catégorie
- Le champion d'Europe en titre peut porter ce maillot en course
- Le maillot de Champion National sortant ne doit pas être porté
- Les maillots de Champions Régionaux ou Départementaux ne sont pas autorisés
- **Les maillots de structures qui ne seraient ni un comité régional, ni un club dans les cas spécifiques, ni une équipe enregistrée auprès de l'UCI, ne sont pas autorisés.**

b) Championnat catégorie : Cadette, Cadet, Junior Homme, Junior Dame, Espoir

Chaque coureur qu'il soit ou non qualifié d'office devra porter le maillot de son comité régional avec possibilité de publicités personnelles tant que les couleurs et sponsors du comité régional sont maintenus.

c) Championnat Elites Hommes et Elites Dames

Les coureurs Elites Hommes et Elites Dames qualifiés d'office peuvent porter le maillot de leur club s'ils participent au championnat de France de cyclo-cross à leur frais.

Dans le cas contraire, ils devront porter le maillot de leur comité régional.

Les coureurs engagés dans les quotas des comités régionaux (non qualifiés d'office) porteront le maillot de la sélection régionale.

Dans ces deux catégories, il sera confirmé le maillot porté lors de la confirmation des partants.

11. ATTRIBUTION DES DOSSARDS

12. ORDRE DES DEPARTS

L'ordre des dossards est indépendant de la grille de départ.

Elites Dames - Dossards

1. La championne de France Elites Dames 2014
2. La championne du Monde Elites Dames 2014
3. La championne d'Europe Elites Dames 2014
4. La championne de France Juniors Dames 2014 si elle est Elite Dame
5. Les 20 premières de la Coupe de France Elites Dames de cyclo-cross 2014
6. **Les concurrentes classées dans les 50 premières du ranking cyclo-cross UCI publié**
7. Les concurrentes des équipes « route » féminines UCI
8. Les sélectionnées des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions.

Elites Dames - Grille de départ

1. **Les concurrentes classées dans les 50 premières du ranking cyclo-cross UCI publié**
2. Les 20 premières de la Coupe de France Elites Dames de cyclo-cross 2014
3. Les concurrentes des équipes « route » féminines UCI
4. Les concurrentes classées au-delà de la 51ème place du dernier ranking cyclo-cross UCI publié
5. Les sélectionnées des comités régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après : cf. Annexe p.14

Juniors Dames - Dossards

1. La championne de France Juniors Dames 2014
2. La championne d'Europe Jeunesse Dames 2014
3. La championne de France Cadettes 2014 si elle est Junior Dame
4. Les 10 premières de la Coupe de France Juniors Dames de cyclo-cross 2014
5. Les concurrentes classées dans les 50 premières du ranking cyclo-cross UCI publié
6. Les sélectionnées des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions.

Cadettes - Dossards

1. La championne de France Cadettes 2014
2. Les 20 premières de la Coupe de France Cadettes de cyclo-cross 2014
3. Les sélectionnées des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions

Cadets - Dossards

1. Le champion de France Cadets 2014
2. Les 40 premiers de la Coupe de France Cadets de cyclo-cross 2014
3. Les sélectionnées des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions

Juniors - Dossards

1. Le champion de France Juniors 2014
2. Le champion du Monde Juniors 2014
3. Le champion d'Europe Juniors 2014
4. Le champion de France Cadets 2014 s'il est Junior
5. Les 40 premiers de la Coupe de France Juniors de cyclo-cross 2014
6. Les coureurs Juniors classés dans les 50 premiers du ranking cyclo-cross UCI publié
7. Les sélectionnées des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions

Espoirs - Dossards

1. Le champion de France Espoirs 2014
2. Le champion du Monde Espoirs 2014
3. Le champion d'Europe Espoirs 2014
4. Le champion de France Juniors 2014 s'il est Espoir
5. Le champion du Monde Juniors 2014 s'il est Espoir
6. Les 40 premiers de la Coupe de France Espoirs

Juniors Dames - Grille de départ

1. Les concurrentes classées dans les 50 premières du ranking cyclo-cross UCI publié
2. Les 10 premières de la Coupe de France Juniors Dames de cyclo-cross 2014
3. Les concurrentes classées au-delà de la 51ème place du dernier ranking cyclo-cross UCI publié
4. Les sélectionnées des comités régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après : cf. Annexe p.14

Cadettes - Grille de départ

1. Les 20 premières de la Coupe de France Cadettes de cyclo-cross 2014
2. Les sélectionnées des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions : cf. Annexe p.14

Cadets - Grille de départ

1. Les 40 premiers de la Coupe de France Cadets de cyclo-cross 2014
2. Les sélectionnés des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions : cf. Annexe p.14

Juniors - Grille de départ

1. Les coureurs Juniors classés dans les 50 premiers du ranking cyclo-cross UCI publié
2. Les 40 premiers de la Coupe de France Juniors de cyclo-cross 2014
3. Les coureurs Juniors classés au-delà de la 51ème place du dernier ranking cyclo-cross UCI publié
4. Les sélectionnés des comités régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après : cf. Annexe p.14

Espoirs - Grille de départ

1. Les coureurs Espoirs classés dans les 50 premiers du dernier ranking cyclo-cross UCI Elites publié
2. Les 40 premiers de la Coupe de France Espoirs de cyclo-cross 2014
3. Les coureurs Espoirs classés au-delà de la 51ème place du dernier ranking cyclo-cross UCI publié

de cyclo-cross 2014

7. Les coureurs Espoirs classés dans les 50 premiers du ranking cyclo-cross UCI Elites publié
8. Les sélectionnés des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions

Elites Hommes - Dossards

1. Le champion de France Elites Hommes 2014
2. Le champion du Monde Elites Hommes 2014
3. Le champion de France Espoirs 2014 s'il est Elite
4. Le champion du Monde Espoirs 2014 s'il est Elite
5. Les 40 premiers de la Coupe de France Elites Hommes de cyclo-cross 2014
6. Les coureurs classés dans les 50 premiers du ranking cyclo-cross UCI Elites publié
7. Les coureurs Elites professionnels
8. Les sélectionnés des comités régionaux, par comité et dans l'ordre alphabétique des régions

4. Les sélectionnés des comités régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après : cf. Annexe p.14

Elites Hommes - Grille de départ

1. Les coureurs classés dans les 50 premiers du ranking cyclo-cross UCI Elites publié
2. Les 40 premiers de la Coupe de France Elites Hommes de cyclo-cross 2014
3. Les coureurs Elites professionnels
4. Les coureurs classés au-delà de la 51ème place du dernier ranking cyclo-cross UCI publié
5. Les sélectionnés des comités régionaux dans l'ordre du tirage au sort des régions ci-après : cf. Annexe p.14

13. RECOMPENSES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les trois premiers des Championnats de France Cadettes, Cadets, Juniors Dames, Juniors Hommes, Espoirs, Elites Dames et Elites Hommes recevront les attributs ci-après :

- Première place : le maillot de champion de France, une médaille d'or
- Deuxième place : une médaille d'argent
- Troisième place : une médaille de bronze

14. HORAIRES ET PROGRAMME

PERMANENCE :

- Salle de la Boule d'Or - Chemin de Criboeuf - 44160 Pontchâteau
 - **Vendredi 9 janvier** : 14h00 - 17h30
Accueil des officiels, dirigeants et des coureurs à la permanence
 - **Samedi 10 janvier** : 9h00 - 11h00 et 14h00 - 18h00
Accueil des officiels et dirigeants à la permanence
- Chalet de Coët Roz (après la ligne d'arrivée)
 - **Dimanche 11 janvier** : 9h00 - 11h00
Accueil des officiels et dirigeants à la permanence

REMISE DES DOSSARDS et ACCREDITATIONS :

- Salle de la Boule d'Or - Chemin de Criboeuf - 44160 Pontchâteau
 - **Vendredi 9 janvier** : 14h00 - 17h30
Dossards pour toutes les catégories à la permanence

- **Samedi 10 janvier** : 9h00 - 11h00 et 16h00 - 17h00
Dossards pour les catégories Elites Hommes et Elites Dames

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS :

- Salle de la Boule d'Or - Chemin de Criboeuf - 44160 Pontchâteau
 - **Vendredi 9 janvier** : 18h00
 - **Samedi 10 janvier** : 17h30 (Catégorie Elite Hommes et Dames)

VESTIAIRES ET DOUCHES :

Site de Quéral - Rue des Cormiers / Boulevard Pellé de Quéral

CONTROLE ANTIDOPAGE :

Chalet de Coët Roz (après la ligne d'arrivée)
Fléchage depuis la ligne d'arrivée

SALLE DE PRESSE :

Lieu : Chalet de Coët Roz (après la ligne d'arrivée)
Retrait des accréditations : Chalet de Coët Roz (après la ligne d'arrivée)

- **Vendredi 9 janvier** : 14h00 à 19h00
- **Samedi 10 janvier** : à partir de 9h
- **Dimanche 11 janvier** : à partir de 9h

SALLE DES CLASSEMENTS / COMMUNIQUES ET PC ORGANISATIONS SPORTIVES :

Lieu : Chalet de Coët Roz (après la ligne d'arrivée)

PARKING PRESSE :

Lieu : Parking P1 Officiel / Presse (proche du site de compétitions) - Rue de Coët Roz - 44160 Pontchâteau

OFFICIELS FFC :

Lieu : Parking P1 Officiel / Presse (proche du site de compétitions) - Rue de Coët Roz - 44160 Pontchâteau

PARKING EQUIPES :

Lieu : Parking P2 Equipes (proche du site de compétitions) - Rue de Coët Roz - 44160 Pontchâteau

PARKING COUREURS :

Lieu : Parking P3 Coureurs individuels (proche du site de compétitions) - Allée du Brivet - 44160 Pontchâteau

PROGRAMME GENERAL :

- **Vendredi 9 janvier :**

11h00 : Reconnaissance officielle du parcours

14h00 à 17h30 : Accueil des officiels, dirigeants et des coureurs à la permanence

14h00 à 17h30 : Remise des dossards et accréditations (toutes catégories) à la permanence

14h00 à 19h00 : Retrait des accréditations presse à la salle de presse

18h00 : Réunion des directeurs sportifs à la permanence pour les catégories Cadettes, Cadets, Juniors Hommes, Juniors Dames, et Espoirs

- **Samedi 10 janvier :**

9h00 à 11h00 et 14h00 à 18h00 : Accueil des officiels et dirigeants à la permanence

9h00 à 11h00 et 16h00 à 17h00 : Remise des dossards et accréditations (catégorie Elites Hommes et Dames) à la permanence

A partir de 9h00 : Retrait des accréditations presse à la salle de presse

17h30 : Réunion des directeurs sportifs à la permanence pour les catégories Elites Hommes, Elites Dames

PROGRAMME DES EPREUVES :

- **Samedi 10 janvier :**

12h45 : Appel des concurrents Cadets

13h00 : Départ du championnat de France Cadets

13h45 : Appel des concurrentes Cadettes

14h00 : Départ du championnat de France Cadettes

14h45 : Appel des concurrents Espoirs

15h00 : Départ du championnat de France Espoirs

- **Dimanche 11 janvier :**

10h45 : Appel des concurrents Juniors

11h00 : Départ du championnat de France Juniors

13h45 : Appel des concurrents Elites Dames et Juniors Dames

14h00 : Départ du championnat de France Elites Dames

Le départ des Juniors Dames sera donné 30 secondes après le départ des Elites Dames. Cet écart pourra être porté à 1 minute suivant la longueur du circuit et l'appréciation du jury des commissaires.

15h15 : Appel des concurrents Elites Hommes

15h30 : Départ du championnat de France Elite Hommes

15. DUREE DES CHAMPIONNATS

Le nombre de tours pour chaque championnat sera déterminé sur place par le Jury des commissaires sur la base des premiers tours.

Cadets	30 minutes
Cadettes	30 minutes
Juniors Hommes	40 minutes
Espoirs Hommes	50 minutes
Elites Dames & Juniors Dames	40 minutes
Elites Hommes	60 minutes

16. POSTES DE MATERIEL

Les boxes seront numérotés de 1 à 20.

L'attribution des boxes de dépannage se fera lors de la réunion des directeurs sportifs avec le jury, dans l'ordre du déroulement des épreuves.

Les structures autorisées à choisir le boxe des coureurs engagés sont :

- Les Comités Régionaux
- Les Equipes Féminines UCI
- Les Equipes Hommes « route » enregistrées à l'UCI

Le Président du collège des commissaires prédéterminera le nombre de boxes par structure et par catégorie en fonction du nombre d'engagés pour chacune d'elle.

L'attribution des postes de dépannage sera effectuée dans l'ordre du classement individuel final de la Coupe de France de Cyclo-Cross pour chaque épreuve.

Dans cet ordre et pour chaque catégorie, les représentants des structures choisiront un ou plusieurs numéros de boxe en rappelant le nombre de coureurs concernés.

17. ENTRAÎNEMENT

Le port du casque est obligatoire lors des entraînements.

Sur le parcours de compétition, les séances d'entraînement officielles sont le :

- Vendredi 9 janvier : de 15h00 à 17h00

Les entraînements s'effectueront sur le parcours d'entraînement parallèle ou sur le circuit compétition en cas de conditions climatiques favorables.

Il est interdit aux concurrents d'emprunter le parcours de compétition lorsque l'appel d'une épreuve a commencé.

18. HEBERGEMENT

Les comités régionaux, les équipes féminines UCI et les équipes « routes » hommes enregistrées à l'UCI devront faire connaître leur lieu d'hébergement à l'aide de la fiche d'hébergement prévue à cet effet, et le confirmer à la remise des dossards en précisant impérativement le nom et le numéro de téléphone du chef d'équipe.

Les Comités Régionaux devront également s'assurer du lieu d'hébergement des coureurs (qualifiés d'office par la Coupe de France) qui participeront au Championnat de France Elites Hommes et Elites Dames pour le compte de leur club d'appartenance et le communiquer au siège fédéral au moment de l'engagement à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet.

Ils devront préciser le nom et prénom du coureur, son lieu d'hébergement et son numéro de téléphone pour être joint à tout moment.

19. COUREURS DOUBLES ET 80%

Règle des 80 %

Est retiré du parcours tout coureur étant 80 % plus lent que le leader de l'épreuve au premier tour. Il doit quitter le parcours à la fin de son tour dans la zone prévue à cet effet (dite zone du 80 %) sauf quand le leader est dans son dernier tour.

La règle des 80% est appliquée obligatoirement pour l'épreuve Elites Hommes. Pour les autres épreuves, seuls les coureurs doublés seront arrêtés.

Gestion des coureurs doublés

Les coureurs doublés doivent terminer le tour au cours duquel ils ont été rejoints et quitter l'épreuve par une sortie se situant juste avant la dernière ligne droite ou dans la zone dite du 80 %.

Qu'ils soient stoppés selon la règle des 80% ou parce qu'ils ont été doublés, les coureurs concernés sont classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils ont été retirés du parcours, leur nom étant accompagné du nombre de tours de retard non faits.

20. ANNEXE

Tirage au sort des Comités Régionaux par catégorie :

Elite Dames : Picardie - Guyane - Pays de la Loire - Provence - Bourgogne - Région Centre - Nouvelle Calédonie - Nord Pas de Calais - Ile de France - Polynésie Française - La Réunion - Midi Pyrénées - Mayotte - Corse - Limousin - Languedoc Roussillon - Alsace - Normandie - Franche Comté - Bretagne - St Martin - Aquitaine - Champagne Ardenne - Poitou Charentes - Martinique - Lorraine - Côte d'Azur - Auvergne - Rhône Alpes - Guadeloupe

Juniors Dames : Picardie - Guyane - Pays de la Loire - Provence - Bourgogne - Région Centre - Nouvelle Calédonie - Nord Pas de Calais - Ile de France - Polynésie Française - La Réunion - Midi Pyrénées - Mayotte - Corse - Limousin - Languedoc Roussillon - Alsace - Normandie - Franche Comté - Bretagne - St Martin - Aquitaine - Champagne Ardenne - Poitou Charentes - Martinique - Lorraine - Côte d'Azur - Auvergne - Rhône Alpes - Guadeloupe

Cadettes : Guyane - Provence - Pays de la Loire - Ile de France - Poitou Charentes - Limousin - Corse - Nord Pas de Calais - La Réunion - Aquitaine - Rhône Alpes - Guadeloupe - Région Centre - Mayotte - Alsace - Polynésie Française - Normandie - Nouvelle Calédonie - Franche Comté - Martinique - Languedoc Roussillon - Picardie - Champagne Ardenne - Bourgogne - Midi Pyrénées - Côte d'Azur - St Martin - Lorraine - Bretagne - Auvergne

Cadets : Mayotte - Midi Pyrénées - Picardie - Guadeloupe - Côte d'Azur - Auvergne - Aquitaine - La Réunion - Poitou Charentes - Normandie - Pays de la Loire - Franche Comté - Limousin - Polynésie Française - Bretagne - St Martin - Région Centre - Languedoc Roussillon - Bourgogne - Alsace - Ile de France - Nord Pas de Calais - Guyane - Corse - Lorraine - Provence - Martinique - Nouvelle Calédonie - Champagne Ardenne - Rhône Alpes

Juniors : Nord Pas de Calais - Côte d'Azur - Corse - Ile de France - Martinique - Normandie - Limousin - Auvergne - Nouvelle Calédonie - Pays de la Loire - Alsace - Guadeloupe - Rhône Alpes - Poitou Charentes - Guyane - Bretagne - Polynésie Française - Picardie - Lorraine - Provence - Mayotte - St Martin - Bourgogne - Région Centre - La Réunion - Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées - Franche Comté - Champagne Ardenne - Aquitaine

Espoirs : Bourgogne - Corse - Côte d'Azur - Guyane - Région Centre - Nouvelle Calédonie - Bretagne - Normandie - Poitou Charentes - Auvergne - Lorraine - Alsace - Franche Comté - Aquitaine - Guadeloupe - Mayotte - Languedoc Roussillon - Limousin - Provence - Picardie - Midi Pyrénées - Ile de France - Rhône Alpes - Champagne Ardenne - Pays de la Loire - Martinique - Polynésie Française - St Martin - Nord Pas de Calais - La Réunion

Elite Hommes : Picardie - Provence - Région Centre - Ile de France - Champagne Ardenne - Guyane - Normandie - Corse - Languedoc Roussillon - Lorraine - Bretagne - Aquitaine - Limousin - Polynésie Française - Auvergne - Mayotte - Martinique - Midi Pyrénées - Pays de la Loire - Nord Pas de Calais - La Réunion - Bourgogne - Alsace - St Martin - Nouvelle Calédonie - Rhône Alpes - Franche Comté - Poitou Charentes - Côte d'Azur - Guadeloupe